Stages et travaux pratiques III

UE 43

Enseignant(s) responsable de l'UE : Ana Maria MARQUEZ GARCIA
Autres enseignant·e·s de l'UE : Sophie BUYSSE, Brenda CONDE, Vinciane DEFOSSE, Sylvie EVINCK, Alexandre MINNOY

Année d'études	Bloc 3
Acronyme	EDU33AIP1STP
Nombre de crédits ECTS	17 (facteur de pondération)
Volume horaire	340 h (Q1 0 / Q2 340)
Période de l'année	Quadrimestre 1 & 2
Niveau du cycle	1er cycle
Cadre européen de certification	Niveau 6
Caractère dans le programme	Cours obligatoire dans le programme
Langue(s) d'enseignement	Français
Coordonnées du service	Campus de Jodoigne, Chaussée de Tirlemont 79 A, 1370 Jodoigne
Mode d'évaluation	Unité évaluée en épreuve intégrée
UE prérequises	UE35
UE corequises	Néant

Liste des activités d'apprentissage

Activité d'apprentissage	Volume horaire	ECTS	Présence obligatoire
ED33AIP1STP Stages et travaux pratiques 3	340	17	OUI

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

- **HE01** HE. 1. traduire en mots les situations vécues et les actions éducatives pour les partager et y réfléchir avec un sens critique
- **HE02** HE. 2. respecter un cadre déontologie et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité
- **HE03** HE. 3. être un acteur institutionnel et social engagé
- **HE04** HE. 4. s'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates
- **HE05** HE. 5. construire, évaluer et réajuster ses interventions en identifiant les ressources et les compétences des personnes dans l' «ici et maintenant » afin d'ouvrir le champ des possibles
- **HE06** HE. 6. déployer son « savoir- faire » relationnel dans la rencontre avec les personnes.

Autres connaissances ou compétences prérequises

Stages et travaux pratiques 3

Stages de BLOC 1 et BLOC 2

Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE

Stages et travaux pratiques 3

Objectifs
- Développer les compétences de l'éducateur spécialisé
- Poursuivre le développement d'une capacité réflexive sur ses pratiques

Contenu

Suivant le PAE de l'étudiant, le stage pratique aura lieu du 16/09/2024 au 20/12/2024 OU du 03/02/2025 au 25/04/2025. Horaire éducateur spécialisé, minimum 340h réparties sur onze semaines.

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement

Stages et travaux pratiques 3

Stage pratique

Acquis d'apprentissage sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE

Stages et travaux pratiques 3

- Démontrer l'acquisition des compétences du métier d'éducateur spécialisé
- Faire preuve d'esprit d'analyse concernant les interventions menées

Description des supports de cours indispensables

Description	Accès à la source	URL
Stages et travaux pratiques 3 : Dossier de stage	sur le campus numérique	—

Description des références et des supports complémentaires

Description	Accès à la source	URL
Stages et travaux pratiques 3 : Dossier de stage	sur le campus numérique	—

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE

Cette unité d'enseignement est évaluée en épreuve intégrée.

Janvier

Ensemble de l'UE

Évaluation continue	40 %	Type de questions : Rapport de stage	Examen à livre : Livre fermé
Travaux durant la session	60 %	Type de questions : Rapport de stage	Examen à livre : Livre fermé

Convention de stage à remettre pour le 19/12/24. Sans convention validée, l'accès au stage sera refusé.

Les attentes et objectifs institutionnels sont envoyés au professeur référent par mail au plus tard fin de la première semaine.

La validation de la mise en place d'activités éducatives est envoyée par mail au professeur référent au plus tard fin de la deuxième semaine de stage.

Le rapport doit être remis pour le 06/01/2025.

La cote de stage pratique (maître de stage) compte pour 40% de la note finale
La cote de l'écrit professionnel (maître de stage) compte pour 20% de la note finale
La cote des écrits de stage (professeur référent) compte pour 40% de la note finale

Seuls les écrits de stage (écrit professionnel et écrits de stage) sont remédiables en seconde session.
Chacune des parties doit être réussie à 50% pour valider l'UE. Sinon, c'est le principe de la note absorbante qui est utilisé.
Au-delà de 10 fautes d'orthographe, les écrits de stage (professeur référent) ne seront pas acceptés et se verront attribuer la note de 0/20 pour cette partie.

Juin			
Ensemble de l'UE			
Évaluation continue	40 %	Type de questions : Rapport de stage	Examen à livre : Livre fermé
Travaux durant la session	60 %	Type de questions : Rapport de stage	Examen à livre : Livre fermé

Convention de stage à remettre pour le 19/12/24. Sans convention validée, l'accès au stage sera refusé.

Les attentes et objectifs institutionnels sont envoyés au professeur référent par mail au plus tard fin de la première semaine, le vendredi 07/02/25.

La validation de la mise en place d'activités éducatives est envoyée par mail au professeur référent au plus tard fin de la deuxième semaine de stage, le vendredi 14/02/25.

1/2 journée de retour de stage obligatoire aura lieu durant la période de stage. Ces heures ne sont pas comprises dans les heures prestées en stage.

Le rapport de stage doit être remis pour le 02/06/2025.

La cote de stage pratique (maître de stage) compte pour 40% de la note finale
La cote de l'écrit professionnel (maître de stage) compte pour 20% de la note finale
La cote des écrits de stage (professeur référent) compte pour 40% de la note finale

Seuls les écrits de stage (écrit professionnel et écrits de stage) sont remédiables en seconde session.
Chacune des parties doit être réussie à 50% pour valider l'UE. Sinon, c'est le principe de la note absorbante qui est utilisé.
Au-delà de 10 fautes d'orthographe, les écrits de stage (professeur référent) ne seront pas acceptés et se verront attribuer la note de 0/20 pour cette partie.

Août			
Ensemble de l'UE			
Évaluation continue	40 %	Type de questions : Rapport de stage	Examen à livre : Livre fermé
Travaux durant la session	60 %	Type de questions : Rapport de stage	Examen à livre : Livre fermé

Le rapport de stage doit être remis pour le 19/08/2025.

La cote de stage pratique (maître de stage) compte pour 40% de la note finale
La cote de l'écrit professionnel (maître de stage) compte pour 20% de la note finale

La cote des écrits de stage (professeur référent) compte pour 40% de la note finale

Chacune des parties doit être réussie à 50% pour valider l'UE. Sinon, c'est le principe de la note absorbante qui est utilisé.
Au-delà de 10 fautes d'orthographe, les écrits de stage (professeur référent) ne seront pas acceptés et se verront attribuer la note de 0/20 pour cette partie.